

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir.	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin.	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 35 — —	Direct-Mixte.
3 — 57 — —	matin, Poste.	5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 03 minutes soir.	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin.	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin.	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Paris, 26 f.
Six mois, — 10 —	— 13 —
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La proclamation abolitionniste du président Lincoln arrive trop tard, dit la France. Il fallait déclarer libres les quatre millions d'esclaves du Sud, alors que le Sud faisait partie de l'Union et se trouvait sous sa juridiction; mais au point où en sont les choses, proclamer l'abolition de l'esclavage dans les Etats du Sud, cela revient à la proclamer dans un pays étranger. Aussi le Morning Post, appréciant cet acte du gouvernement de Washington, s'étonne-t-il que M. Lincoln, dans sa générosité, n'ait pas affranchi tous les esclaves de l'univers. Ce manifeste s'adresse donc moins au Sud qu'aux abolitionnistes du Nord que le président a voulu satisfaire.

La Gazette officielle de Turin publie le décret d'amnistie contresigné Rattazi. Le rapport au roi qui accompagne cette pièce dit : « Les motifs qui ont d'abord obligé le gouvernement à résister aux élans de votre cœur généreux n'existent plus. L'empire des lois s'est affermi. La confiance qu'inspire votre politique franche et prudente en même temps a tempéré les impatiences qui ont poussé Garibaldi dans la voie de la rébellion et amené la catastrophe d'Aspremonte. L'événement a montré que si en combattant en votre nom, Garibaldi avait opéré des prodiges, il ne pouvait plus en être de même, lorsqu'oubliant ses devoirs et quel que fut le but, il prenait les armes contre vos droits. Maintenant l'Italie rassurée, se rappelant les services rendus par Garibaldi, désire oublier ses erreurs. Aux vœux du pays font écho tous les amis de la liberté et de l'unité italienne. Quand il s'est agi de combattre la rébellion, le gouvernement a proposé les mesures les plus énergiques. Aujourd'hui que tout danger a cessé, il se fait l'interprète des vœux généraux en faisant appel à votre clémence. Le gouvernement aurait désiré étendre l'amnistie à toutes les personnes compromises, mais la nécessité de sauvegarder le sentiment du devoir dans l'armée, l'honneur du drapeau, l'ont empêché de comprendre dans le décret les soldats déserteurs. »

Le Diritto publie une dépêche de Naples qui an-

nonce la mise en liberté des députés Mordini, Fabrizio et Calvino.

A la suite de plusieurs meurtres, commis au moyen de poignards, le commissaire extraordinaire à Palerme vient de décréter le désarmement général en Sicile. Le conseil municipal de Palerme a voté un crédit pour l'envoi d'un riche cadeau de noces à la reine de Portugal.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés à Naples le 6 octobre. Le général Lamarmora leur a rendu visite à bord du Prince-Jérôme. Leurs Altesses sont ensuite descendues à terre, ont parcouru Tolède dans une voiture de la cour et visité le palais de Capodimonte. — Havas.

On assure, disent les lettres de Rome du 4 octobre, que le marquis de Lavalette a demandé, avant son départ, une amnistie pour tous les délinquants politiques.

Les négociations pour un emprunt pontifical sont entamées.

Les lettres démentent le bruit que le Pape aurait réclamé de nouveau le concours du général Lamoricière.

Les communications, un moment interrompues par les pluies, sur le chemin de fer de Civita-Vecchia, ont été rétablies.

On mande de Rome, le 6 octobre :

Le Pape a rendu visite au roi François II, à l'occasion de sa fête, et au roi Louis de Bavière. Sa Sainteté est partie ce matin pour Castel Gandolfo. — Havas.

A Belgrade, la démolition de barricades a commencé le 6 octobre au matin. Une certaine agitation règne dans les esprits. Le premier convoi des familles turques qui, aux termes des derniers arrangements, doivent quitter la Serbie, était sorti la nuit de la forteresse, se rendant à Widdin. Il se composait de six cents personnes.

Le firman relatif aux décisions de la conférence a été remis le 6 au prince Michel.

Une proclamation du prince, publiée le lendemain, exprime l'espoir que, grâce à la protection divine et aux bonnes dispositions des puis-

sances, les vœux des Serbes seront enfin exaucés.

La Gazette de Silésie déclare savoir de bonne source que le czar a condamné le comte Zamoiski à l'exil. — Havas.

La chambre des députés prussiens s'est occupée le 6 octobre des propositions de la commission du budget. Ont parlé pour : MM. Reichen-sperger, de Vincke, Osterrath, Simson. Ont parlé contre : MM. Waldeck, Luening, Henning et Gnein. Les ministres ont gardé le silence. Vers la fin de la séance, M. de Bismark a pris la parole pour demander l'ajournement, le gouvernement désirant, dit-il, donner de plus amples explications.

La chambre a continué, dans sa séance du 7, la discussion de la proposition Folkenbeck. Le président du conseil a déclaré que le gouvernement verrait dans l'adoption de l'amendement de Vincke la preuve que la majorité accueillie favorablement les efforts du cabinet pour arriver à une entente.

Il a ajouté que, dans ce cas, le gouvernement ferait des propositions dans le sens de cet amendement et que les démarches du ministre prévues par M. de Vincke pour 1862, auraient lieu si le budget ne pouvait être arrêté en temps opportun. Les débats ont continué après cette déclaration. L'amendement de Vincke est ainsi conçu :

« La chambre des députés déclare que, pour maintenir les règles constitutionnelles, et en dehors des projets de loi attendus pour 1862, il est du devoir du gouvernement de demander à la représentation nationale un crédit extraordinaire et provisoire, dans le cas où le budget de 1863 ne pourrait être établi avant la fin de l'année. » — Havas.

Les nouvelles de Chine mentionnent un succès important remporté par les troupes impériales contre les rebelles sous les murs de Nankin. Les alliés ont repris aux rebelles trois villes occupées par eux.

Au Japon, la situation est mauvaise; la guerre civile est sur le point de prendre un caractère des

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

XXH. — LE PRÉTENDANT.

Cinq jours s'étaient écoulés depuis la fête de la Vierge, à la célébration de laquelle Valentin avait assisté, avec un recueillement qui avait édifié tous les fidèles, notamment les jeunes filles, qui, di-aient-elles, n'avaient jamais vu un jeune homme élevé à la ville, se comporter aussi bien à l'église.

Une voix, cependant, manquait à ce concert de louanges, c'était celle d'Edmée, à laquelle avait vraisemblablement échappé l'attitude respectueuse de Valentin, au milieu des méditations dans lesquelles nous l'avons vue plongée pendant la messe. Mais il est probable que l'éloge du jeune commis de son père parvint à son oreille, par le canal de ses compagnes.

On était au dimanche, et Valentin, installé depuis près de quinze jours chez la Jeanne, se disposait à revêtir ses habits de fête, pour se rendre à l'église, où il ne doutait pas que M^{lle} Delapalme ne dût elle-même se rendre bientôt, car le dernier coup de la messe venait de sonner. Au moment où notre ami allait procéder à sa toilette,

avec ce soin minutieux qu'apporte à se parer tout jeune homme amoureux, il se souvint qu'il avait à écrire une lettre urgente et courut à son bureau. Il y était à peine depuis dix minutes que son attention fut attirée par les aboiements du chien de la maison, qui faisait un vacarme épouvantable, le museau tendu du côté de la rue, vers laquelle il se fut élancé depuis long-temps, si une chaîne de fer ne l'eût retenu au pied du tonneau qui lui servait de niche.

— Veux-tu te taire, Medor! s'écria un homme de peine préposé aux gros ouvrages de la maison, en allant ouvrir la grande porte. — « Je t'apprendrai à aboyer pour quelque chose. Ne dirait-on pas que la Chasse Hannequin passe-e dans les airs, pour crier ainsi. » Et il fit tourner la clef dans la serrure.

A peine les battants de la porte étaient-ils entre-baillés qu'un cheval, attelé à un cabriolet, s'élança comme un trait dans la cour et faillit renverser notre homme, qui en fut quitte pour une écorchure à la main. La douleur allait lui arracher quelque juron; mais il se contint en reconnaissant M. Arthur Richomme, fils de M. Nicolas Richomme, maître de forges, à la Gueroulde, canton de Bretueil-sur-Iton.

« Monsieur Arthur, » comme on appelait chez M. Delapalme le fils de M. Richomme, était un garçon de 28 à 30 ans, assez bien bâti, mais d'une tournure vulgaire et

dont le langage accusait une éducation négligée, sinon un défaut de culture intellectuelle; son père était riche et il était fils unique, deux choses qui en expliquent bien d'autres, au physique et au moral.

La grande prétention d'Arthur Richomme, c'était de ressembler à un gentleman, à un de ces fils de lords anglais vivant dans leurs terres et y menant grande vie. A cet effet, il faisait venir ses habits de Londres, portait les favoris ébouriffés, fréquentait les steeple-chases et ne sortait jamais sans un stick, un parapluie ou un plaid écossais. Il avait essayé d'apprendre la langue du fils d'Albion; mais il avait été arrêté par la difficulté de la prononciation et y avait renoncé. Il lui était resté quelques phrases qu'il eût mieux valu pour lui ignorer, car il en faisait un usage si peu judicieux, qu'il ne pouvait qu'appréter à rire à ses dépens.

Quelle considération lui avait donc valu la prépondérance dont il paraissait jouir chez M. Delapalme, à en juger par l'effet produit par lui sur l'homme qui était venu lui ouvrir la porte?

Un mot expliquera cette prépondérance : Arthur Richomme aspirait à la main de M^{lle} Edmée Delapalme, et le mariage devait se faire dans quelques mois!

La fortune de M. Delapalme était à peu près égale à celle de M. Nicolas Richomme. Elle se composait de la papeterie, évaluée à 100,000 francs, et de biens ruraux

plus graves et qui pourrait devenir funeste aux Européens.

(La France.)

UNE ÉMEUTE A LONDRES.

Nous recevons d'un de nos correspondants qui mérite toute confiance, une lettre détaillée sur les faits qui viennent de se passer dans la capitale de l'Angleterre. Nous donnons l'analyse de cette lettre.

Le récit de notre correspondant diffère sur plusieurs points de celui des journaux anglais empreints d'une partialité évidente.

Le dimanche 5 octobre, la ville de Londres était dans un trouble inexplicable. Dès le matin, un nombre énorme de curieux s'était porté vers Hyde-Park, quoique la manifestation garibaldienne eût été contremandée. L'heure des offices et du déjeuner vint dissiper ces premiers attroupements; mais, vers deux heures et demie, des groupes nouveaux se formèrent, et il devint bientôt évident qu'il allait y avoir en même temps une manifestation et une contre-manifestation. Plus de vingt ou vingt-cinq mille personnes étaient déjà assemblées, parmi lesquelles les ouvriers des différentes industries dominaient, et, quoiqu'on n'eût pas encore commencé les procédés ordinaires des meetings, une foule d'orateurs improvisés débataient dans les groupes les discours les plus violents contre les Français, contre le pape, contre le catholicisme et contre les Irlandais.

Il existe au milieu d'Hyde-Park une petite élévation de terre qui, dans les cas semblables, sert de piédestal à l'éloquence, et d'où les orateurs ont coutume de s'adresser au meeting. Jusque vers trois heures, il n'avait été fait aucune tentative pour occuper cette position dominante assez semblable à celle tribune du Forum romain que l'on s'arrachait à coups de poings et même à coups d'épée; mais, à cette heure, un premier mouvement s'opéra dans la foule, et un ou deux orateurs garibaldiens, passant du petit speech au grand discours, voulurent monter sur ces rostrs improvisés. Aux premiers mots prononcés par eux, un hurra résonna de la part des protestants, et les nombreux ouvriers irlandais répandus dans la foule répondirent, de leur côté, par des grognements.

Ce fut là le commencement du tumulte. Les Irlandais ne se trouvaient encore répandus dans cette immense multitude que par petites bandes de trois, quatre ou cinq individus. Mais dès qu'ils eurent fait connaître leur nationalité et leur religion, par leurs cris de désapprobation, ils se virent aussitôt assaillis par les groupes environnants, beaucoup plus nombreux, de la série d'épithètes brutales qui sont familières aux Anglais, quand ils parlent des ou aux Irlandais. A cet égard, toutes les anciennes insolences et toutes les violences naturelles à la race saxonne se sont conservées sans amélioration dans la basse classe.

Les Irlandais ont l'habitude de toutes les minorités maltraitées, c'est de se soutenir entre eux et de savoir se rallier. A ces démonstrations hostiles, ils répondirent en s'appelant et allant au secours les uns des autres. Toutes les bandes séparées en formèrent bientôt une plus considérable, et ainsi de suite; une espèce de petit corps d'armée se trouva composé, qui, par un effort

combiné, s'empara du monticule-tribune que le peuple appelait le Redan.

Les garibaldiens se trouvaient à ce moment assez déconcertés. Car, quoique en apparence fort nombreux (il n'y avait pas moins de quarante à cent mille personnes dans le parc en ce moment), ils n'étaient pas de beaucoup supérieurs à leurs adversaires, si l'on tient compte de l'énorme quantité de curieux absolument étrangers à la lutte. Tout en serait donc demeuré là, et se serait, sans doute, borné à des cris, si un certain nombre de soldats des Coldstream et des grenadiers n'étaient venus donner des chefs aux protestants et se mettre à leur tête. Ces soldats conduisirent contre le Redan plusieurs assauts successifs dont le dernier réussit.

La lutte prit à ce moment un caractère d'acharnement extrême, et les Irlandais, violemment maltraités, se mirent en pleine déroute; mais leurs adversaires ne les abandonnèrent pas ainsi et les poursuivirent. Il y eut alors une scène de désordre indescriptible. Cinq à six mille personnes, chiffre auquel on peut estimer le nombre des combattants, se précipitèrent à travers le parc en poussant des cris, les vainqueurs chargeant les vaincus, et, au milieu de cette poursuite, nombre de curieux inoffensifs furent bousculés, heurtés, contusionnés.

Que faisait la police pourtant? Composée de quatre cents hommes qui gardaient les entrées d'Hyde Park, elle était réduite à ne pouvoir agir contre une pareille multitude; seulement, quand elle remarquait au milieu des groupes un perturbateur plus acharné que les autres, elle faisait irruption et s'en emparait. Là s'est borné tout son rôle dans cette journée.

Les derniers et les plus graves épisodes ne l'avaient pas encore ensanglantée pourlant. Maîtres paisible du Redan, les soldats et les garibaldiens étaient venus s'y installer après avoir dispersé les Irlandais. Les orateurs avaient commencé à prendre la parole, et, après avoir insulté la France, l'Empereur des Français et les catholiques, l'un d'eux avait demandé une marque de sympathie en faveur de Garibaldi. On en était là ou à peu près du meeting, lorsque la bataille recommença. Voici comment.

Les Irlandais battus et maltraités, s'étaient peu à peu ralliés dans un coin du parc, et ils s'y seraient tenus tranquilles, à cause de leur infériorité numérique, si l'un d'entre eux n'eût reçu un coup de poignard d'un inconnu que tout le monde dit être Italien. Un cri de vengeance sortit de leurs rangs, et la bataille recommença; mais cette fois bâtons, pierres et couteaux se mirent de la partie. Les Irlandais, exaspérés, reprirent le Redan.

Ils ne devaient pas tarder à le perdre pourtant, et ce, dans des circonstances incroyables. Deux forts piquets de grenadiers et de fusiliers venaient d'entrer dans le parc. Ils avaient pour mission de s'emparer des soldats qui s'étaient mis à la tête des garibaldiens et d'arrêter ainsi la lutte, comme la police le faisait, en enlevant leurs chefs aux perturbateurs. Mais, en arrivant vers le Redan, les troupes, à la stupefaction générale, prirent parti pour les garibaldiens et assaillirent les Irlandais qui l'occupaient. Il est vrai qu'un soldat avait été frappé par un de ces derniers et que ses camarades se laissèrent entraîner par le désir

de le venger, mais un pareil entraînement est une chose bien grave de la part d'une troupe armée et chargée de rétablir l'ordre.

Quoi qu'il en soit, cet épisode ralentit le combat; la pluie qui survint bientôt le termina. Les blessés portés à l'hôpital Saint-Georges sont au nombre de 15, plus un soldat qui serait grièvement atteint, ainsi que l'Irlandais poignardé. Le dernier est le seul qui ait été frappé avec un couteau; tous les autres ont des contusions sur la tête. On a fait environ vingt arrestations.

A la suite de l'émeute de Londres et de la part qu'y ont prise un certain nombre de soldats, on craint de voir s'élever des rixes entre les nombreux soldats irlandais qui font partie de l'armée anglaise et leurs camarades.

Les journaux de Londres qui blâment l'autorité d'avoir laissé faire une semblable manifestation dans Hyde Park, s'accordent pour demander que les troupes soient consignées dans leurs casernes afin d'éviter de nouveaux malheurs.

Nous apprenons que sir Cornewal Lewis, ministre de la guerre, qui apprécie les services que les Irlandais rendent à l'armée anglaise, vient de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le renouvellement de scènes blessantes pour eux.

On assure que les Irlandais arrêtés dans la journée de dimanche établissent qu'ils ont été attaqués les premiers; qu'ils avaient le droit dans un lieu public, d'émettre leur opinion, comme les anglo-garibaldiens avaient le droit d'y mettre la leur. Tous les juristes partagent ce dernier avis.

(La France.)

FAITS DIVERS.

M. Barrot, ambassadeur de France à Madrid, a quitté Paris dimanche matin, se rendant à son poste.

— La jeune reine de Portugal est arrivée le 5 à Lisbonne, où elle a été reçue avec un vif enthousiasme.

— Les sangsues jouent un grand rôle en médecine, mais souvent la patience la plus solide est mise à l'épreuve par l'entêtement de ces endobranches. Voici un moyen bien simple pour les faire mordre promptement, et dont beaucoup de nos lecteurs sans doute nous sauront gré de leur faire part.

On les plonge dans de la bière fraîche jusqu'à ce qu'elles deviennent très-vives; on les laisse s'y agiter quelques instants, puis on les retire, on les essuie un peu et on les applique aussitôt. Ce qui rend ce moyen très-précieux, c'est qu'on peut aussi tirer un bon parti des sangsues qui ont déjà servi récemment, et qui, sans la bière, resteraient languissantes sur la peau du malade, qu'elles piqueraient à peine. Après les avoir fait bien dégorgées, on les lave et on les conserve dans un bocal à moitié plein d'eau et fermé avec un linge; puis, lorsqu'on veut les employer de nouveau, on les met dans la bière. De cette manière non-seulement on les fait prendre vite, mais encore on peut s'en servir avec avantage un grand nombre de fois.

Un autre moyen d'activer la prise des sangsues, c'est de frotter légèrement de saindoux la partie du corps où l'on veut les poser.

pouvant valoir 600,000 francs.

La dot d'Edmée s'élevait à 400,000 francs.

Les deux pères étaient convenus de donner l'un autant que l'autre.

Il est probable que l'amour-propre du maître de forges y trouvait son compte. Quant à M. Delapalme, la noblesse de son caractère et l'élevation de son esprit, le mettaient au-dessus d'une pareille supposition. Il eût donné à sa fille 200,000 fr sans ostentation, comme 80,000 fr, sans fausse honte.

En voyant le nouveau venu passer devant son bureau, Valentin éprouva un sentiment de répulsion instinctive. Il n'avait jamais vu le jeune dandy et, cependant, il lui était antipathique: son costume, sa figure, ses manières, tout en sa personne lui déplaisait, sans qu'il sût pourquoi: il avait à peine fait quelques pas dans la cour, qu'il apprit le nom de ce jeune homme et le but de sa visite. Il comprit alors l'antipathie qu'il lui avait tout d'abord inspirée, en vertu de cette loi secrète et mystérieuse qui attire ou repousse fatalement les êtres et constitue les amitiés ou les haines, comme si l'esprit ou l'âme d'un homme, se matérialisant et transsudant à travers son corps, révélait — sous forme d'effluves amies ou ennemies; d'affinités électives ou répulsives, — les aspirations, les projets, les ambitions de cet homme.

Valentin regagna sa chambre, sans proférer une pa-

role; il semblait qu'il n'eût rien appris, que le mariage de M^{lle} Delapalme fût encore un de ces rêves appelés à flotter long-temps dans le ciel bleu de l'idéal, avant de se réaliser. Seulement, lorsqu'il fut arrivé chez lui, il remit en place ses habits neufs et reprit les modestes vêtements sous lesquels il s'était présenté, pour la première fois, chez M. Delapalme. Il se rendit ensuite à l'église. Vers la fin de la messe, ayant jeté les yeux sur le banc de M^{lle} Delapalme, il s'aperçut qu'il était vide. Il n'avait pas été le seul à faire cette remarque. En effet, à la sortie de la messe, le dialogue suivant frappa son oreille:

— M^{lle} Edmée n'était pas à la messe aujourd'hui...
— Ce n'est pas étonnant.
— Comment?
— Son « prétendu » est arrivé.
— Ah! je comprends.
— Cela fera un beau couple.
— Et une bonne noce donc!
— On dit le mariage prochain.
— On le dit.
— Au reste les familles sont d'accord.
— C'est l'essentiel.
— L'amour des jeunes gens a bien aussi son importance.
— Qu'est-ce qui te dit qu'ils ne s'aiment pas?

— Personne.
— La preuve que M^{lle} Edmée aime son prétendu...
— C'est?...
— C'est qu'elle n'est pas venue à la messe.
— Au fait, c'est significatif.
— Je crois bien! une jeune fille si pieuse...

(La suite au prochain numéro.)

LA MESSE DU SAINT-ESPRIT.

POUR LA RENTRÉE DES ÉLÈVES.

Descends, Esprit divin, du céleste Elysée!
Ange, à leur prière, ouvrez vos cieux d'azur;
Voici de tendres fleurs dont le calice pur
Demande du matin la féconde rosée.

D'un monde séducteur le souffle flétrissant
N'a pas de ces enfants terni l'âme candide;
Leurs sens dorment encore, leur cœur est innocent,
L'étude les éclaire et la raison les guide.

Mais avant de voguer sur des flots orageux,
Il leur faut du savoir l'instructive boussole;
Il faut qu'un livre, un art mêlés à leurs doux jeux
Forment leur jugement, épurent leur parole;
Qu'ils sachent ce que c'est qu'honneur et probité,
Qu'ils élèvent leur cœur vers une Providence,

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
DE LA RUE LAFAYETTE.**

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Laffitte, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très-fructueuses et très-sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie Immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète : elle a distribué 10 0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription.

- 25 fr. payables en souscrivant.
- 25 — à la répartition.
- 25 — le 15 janvier 1863.
- 25 — le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte du 6 au 18 octobre, chez MM. Ardoin, Ricardo et C^e, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ENQUÊTE.

Nous, PRÉFET de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur :

Vu le projet des travaux autorisés par le décret du 12 mai 1860, pour défendre la ville de Saumur contre les inondations de la Loire ;

Vu les modifications proposées au tracé primitivement adopté pour la levée de Nantilly ; vu la décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 16 août dernier ;

Vu la loi du 28 mai 1858, ensemble le décret réglementaire du 15 août et la circulaire ministérielle du 1^{er} septembre de la même année.

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Une enquête, dont la durée est fixée à un mois, est ouverte à partir du 17 octobre courant, dans la ville de Saumur, sur le projet ci-dessus mentionné, indiquant le tracé des ouvrages, leurs dispositions principales, l'appréciation des dépenses, et appuyé d'un mémoire descriptif énonçant le but de l'entreprise et les avantages qui résulteront de son exécution.

Art. 2 Pendant ce délai d'un mois, les pièces du projet resteront déposées à la mairie de Saumur où des registres seront ouverts pour recevoir les déclarations des habitants sur l'utilité et la con-

Que la nature parle à leur intelligence

Qu'ils marchent dans le bien et dans la vérité.

Helas ! simples encore ils ont besoin d'apprendre,
Pour marcher dans ce monde au gré de leur destin,
L'exemple à préférer, le conseil qu'il faut prendre,
Et la tâche à remplir et l'écueil du chemin.

Ils sont vrais, ils sont purs, ils sont sans défiance,
Seigneur, ils sont encore ce que tu les as faits,
Mais l'épreuve bientôt va tenter leur enfance,
Sur eux les passions vont décocher leurs traits.

Reçois à tes autels leurs vœux et leur offrande,
Esprit Saint, bénis-les, défends leurs tendres jours,
Accorde à leurs besoins la grâce qu'on demande
Quand on veut du travail sanctifier le cours.

Rends leur mémoire sûre et leur devoir facile,
Qu'ils montrent de conduite un exemple en tout lieu,
Qu'en eux l'instruction fasse l'enfant docile,
L'homme selon la loi, le chrétien selon Dieu.

Inspiré leur pensée, enseigne à leur jeunesse
Qu'en nous le bel esprit n'est qu'un don decevant ;
Qu'en bas le talent n'est rien sans la sagesse,
Que le sage toujours passe avant le savant.

LÉON DAUBIN.

venance des travaux projetés, comme sur la répartition des dépenses.

Art. 3. Le montant approximatif de la dépense est fixé à la somme totale de 40,000 francs, répartie de la manière suivante :

A la charge de l'Etat	3/4
— du département	1/80
— de la ville de Saumur 13/80	1/4
— des propriétaires intéressés	

Art. 4. Immédiatement après la clôture de l'enquête, les propriétaires présumés devoir contribuer à la dépense, ou leur représentants, se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Courtilier, membre du Conseil général, que nous nommons commissaire à cet effet. Cette assemblée, quel que soit le nombre des membres présents, donnera son avis sur le projet et sur la part de dépenses qui doit rester à l'ensemble des propriétaires intéressés.

Un procès-verbal de la délibération sera adressé par M. le commissaire.

Art. 5. Il sera ensuite procédé, ainsi qu'il est prescrit aux articles 6 et suivants du décret sus visé.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Saumur, par M. le Maire, qui certifiera par un certificat de l'accomplissement de cette formalité.

En Préfecture, à Angers, le 6 octobre 1862.

Pour le Préfet en congé,

Le secrétaire général,

Signé : BERGER.

Pour ampliation,

Le secrétaire général,

Signé : BERGER.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

Dimanche dernier, un déplorable accident a eu lieu à Morannes. Un jeune garçon de douze ans, dont le père est chaudronnier, prit, pendant l'absence de ses parents, un pistolet et s'amusa quelques instants. Voyant arriver sa sœur, âgée de neuf ans, et voulant l'effrayer, il se cacha derrière la porte, et au moment où elle en franchissait le seuil, il l'ajusta : le coup fit balle et la pauvre enfant reçut la charge en pleine figure. Les blessures qu'elle a reçues font craindre pour ses jours.

AVIS.

Les détenteurs de titres 3 0/0 anciens sont invités à se présenter le plus promptement possible à la recette particulière des finances de Saumur, de 9 heures du matin à 3 heures du soir, pour échanger leur titre de rente 3 0/0 ancien contre un nouveau titre de 3 0/0 payable par trimestre et recevoir également le trimestre échu le 1^{er} octobre courant.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur l'Impératrice et le Prince Impérial ont dû rentrer cette nuit à Saint Cloud.

Turin, 7 octobre. — La *Discussionne* dit que le voyage du prince Napoléon à Naples a pour but de constater l'état politique du pays, pour en informer ensuite l'Empereur.

Berlin, 7 octobre. — La chambre des députés a rejeté à une très-grande majorité tous les amendements. Elle a ensuite adopté, à l'appel nominal, la motion de M. Forkenbeck, par 251 voix contre 36.

Londres, 7 octobre. — Une députation de citoyens, chargée de prier le lord-maire de présider un meeting garibaldien à Guildhall, a été reçue aujourd'hui à Mansion-house.

Le lord-maire a déclaré que Garibaldi, devenu libre, ne réclamait plus les sympathies anglaises et qu'il croyait le meeting désormais sans but. Il a donc engagé la députation à renoncer à son projet.

Après quelques explications, la députation a renouvelé sa demande. Le lord-maire a répondu, alors qu'il déclinait formellement la présidence du meeting et qu'il répondrait jeudi si le meeting pouvait être tenu à Guildhall.

La députation s'est retirée après avoir remercié le lord-maire. Elle attend la réponse de ce magistrat avant de faire d'autres démarches. — Havas.

AVIS.

Les Actionnaires du Comptoir d'escompte de Saumur, réunis, le 2 octobre 1862, en assemblée générale extraordinaire, ont prononcé la dissolution et la liquidation de la Société.

M. T. KERNEIS, arbitre de commerce, a été nommé liquidateur.

Et MM. LABICHE, avoué,

PICHON, docteur-médecin,

PELLÉ fils, négociant,

Lui ont été adjoints comme membres du conseil de liquidation. (474)

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, rue Lepelletier, 9, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

**IRRITATIONS DE POITRINE
et de la GORGE.**

L'efficacité de la PÂTE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS. — L'EAU DU D'OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. Dépôts dans toutes les Pharmacies. (487)

Le 4^e numéro de l'Ouest, qui a paru le 1^{er} octobre, contient entr'autres articles intéressants, des comptes-rendus de plusieurs concours de comices ; les Semilles du froment dans les métairies de l'Ouest, par M. Jules Rieffel ; Economie de nourriture des bestiaux, par M. Bodin ; de l'Éstre du bœuf, par M. Jeannin ; de la Cuscute, par M. Pichon ; une Chronique judiciaire de M. S. Morillon, sur la réparation des machines brevetées ; de Curieuses Notes sur l'exportation des arbres, fruits, légumes, par la gare d'Angers.

On s'abonne, au prix de SIX francs par an, à Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse, et Barrière, libraires ; et à Saumur chez tous les libraires.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph. ; à Cholet, Bontems, ph.

Le Journal *La France* vient de conquérir une situation qui est sans précédents dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en moins d'un mois, son tirage normal s'est élevé à 12,000 et depuis, il n'a pas cessé de s'accroître quotidiennement.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont *La France* a été l'objet de la part de tous les grands journaux de Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers, le Journal *La France* traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement LIBÉRAUX et sageMENT CONSERVATEURS qui président à la direction POLITIQUE du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au Rédacteur en chef de *La France*. Deux de ces lettres, traitant de la Politique intérieure et de la politique extérieure, ont déjà paru. Quatre autres sont annoncées ; en voici les titres : L'ABANDON DE ROME, — de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, — des RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, — de la LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS. La première (*l'Abandon de Rome*) a paru le 5 et le 6 septembre. Les autres suivront.

L'Economie sociale et politique, la Statistique, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Chaque jour ON BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL résume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, en ce sens, par exemple, que très-souvent *La France*, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours quotidiens de la place de Paris, la veille, ceux de l'après-Bourse et du jour même à midi ; elle donne encore, et cela très-souvent, des dépêches de Liver-

pool, de Manchester, du Havre, de Mulhouse, de Marseille, de Bordeaux, etc., etc., datées du matin et même de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli : les preuves sont faites et LA FRANCE est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

Pour les départements, ils sont de :

TROIS MOIS 16 FRANCS.
SIX MOIS 32
UN AN 64
S'adresser : chez tous les libraires, aux bureaux de poste ou au siège du Journal LA FRANCE, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.
Les annonces sont reçues : Et aux bureaux du Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.
3 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 71 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 98 35
BOURSE DU 8 OCTOBRE.
3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 71 75.
4 1/2 p. 0/0 hausse 85 cent. — Fermé à 98 40.
P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GARAUD-LAFORIE, notaire à Montmorillon.

VENTE PAR LICITATION,
Entre majeurs et mineurs, et aux enchères publiques,

D'UNE PROPRIÉTÉ APPELÉE LE DOMAINE DE BIARD,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, charrières, prés, pacages, terres labourables, bois-taillis, futaies, bois épars, bruyères, contenant 120 hectares environ.

Ce domaine est situé sur la commune de Montmorillon, avec extension sur la commune de Bourg-Archambault (Vienne), et dépend de la succession de M^{lle} Elisabeth-Julie Bichier des Ages, décédée le 11 mai 1856.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e GARAUD-LAFORIE, notaire à Montmorillon, le mercredi 29 octobre 1862, à midi.

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 20 septembre 1862, enregistré et signifié.

Et à la requête de :
1^o M. Georges-Antoine Bichier des Ages, propriétaire, demeurant à la Motte-Bourbon, commune de Pouancay ;

2^o M^{lle} Marie-Gabrielle Bichier des Ages, propriétaire, demeurant au même endroit ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence, ou eux appelés, de :
1^o M. Antoine-Laurent-Charles Bichier des Ages, propriétaire et négociant, demeurant à la Motte-Bourbon, commune de Pouancay.

Au nom et comme tuteur de :
1^o M^{lle} Marie-Thérèse Bichier des Ages.

2^o M^{lle} Marie-Anne-Louise Bichier des Ages.

3^o M^{lle} Marie-Barbe-Elisabeth Bichier des Ages.

4^o M^{lle} Marie-Antoinette Bichier des Ages.

Ses enfants mineurs, demeurant avec lui.

Et encore en son nom personnel, comme héritier pour partie de M^{lle} Antonine-Marie Bichier des Ages, religieuse du Sacré-Cœur, décédée à Lyon, le 6 juin 1862 ;

Colidatants, ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière ;

2^o M. Victor de Messemé, propriétaire, demeurant à son château de Messemé, commune de Messemé, près Loudun.

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Bichier des Ages, ci-dessus nommés ;

Ce domaine est affermé, par bail verbal, à M. Paul-Laurent-Augier de Moussac père, propriétaire à Montmorillon, jusqu'au 11 novembre 1863

ou 1866, à la volonté du bailleur et du fermier, à la charge de se prévenir un an à l'avance, moyennant le prix annuel de 2.600 francs, net d'impôts.

Ce domaine sera mis en vente en un seul lot et sur la mise à prix de 79.500 francs, fixée par le jugement ci-dessus relaté.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e GARAUD-LAFORIE, notaire à Montmorillon, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8. (488)

Etude de M^e PATOUILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU ÉCHANGER
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Lernay, Commune d'Antoigné et par extension communes de Montreuil-Bellay et St-Martin-de-Sanzay.

APPARTENANT A M. PELTIER.
Cette propriété comprend une maison de maître, avec vastes bâtiments de servitudes, jardin, et un ensemble, en terres, vignes et prairies, de seize hectares, ci 16h.

Plus dix hectares de terres, prés et bois, à prendre à peu de distance de l'ensemble, ci 10

Total. 26h.

BELLE CHASSE.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, soit audit M^e PATOUILLE, notaire. (489)

Administration des Domaines.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'EFFETS MOBILIERS

HORS DE SERVICE.

Le mercredi 15 octobre 1862, à une heure après midi, au manège des écuriers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets de toute nature, hors de service, tels que vieux papiers, effets d'habillement et d'équipement, ferrailles, literie, etc., provenant des divers services de l'École impériale de cavalerie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. Saumur, le 9 octobre 1862.

Le Receveur des Domaines, E. GICQUEL. (490)

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE L'INCENDIE
à Paris, 87, rue Richelieu.

MM. Mollay, } à Saumur,
Haloppé, } rue Bodin, 22,
agents pour l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Dablan-court. (491)

A VENDRE
UN CHEVAL GRIS, 7 ans, pour la selle et la voiture.

S'adresser rue du Prêche, n° 4.

A LOUER PRÉSENTEMENT
Ou pour la St-Jean.

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE, avec beau jardin, clos de vigne, etc., faubourg de Nantilly, route de Varrains.

S'adresser à M^{me} veuve ORTHLIEB, du vendredi au lundi de chaque semaine. (485)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863, UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.
Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité ; une seule audition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécole, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE
Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour les gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.
A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs parfumeurs ; à BAUGÉ, M. Chassepiéd, coiffeur-parfumeur. (470)

LA FRANCE
Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps-Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M^e Moequard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre vingts parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit, M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal, ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n° 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS :	DÉPARTEMENTS :
3 mois 15 fr. 50	3 mois 16 fr. »
6 mois 27 »	6 mois 32 »
1 an 54 »	1 an 64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.
Saumur, P. CODET, imprimeur.